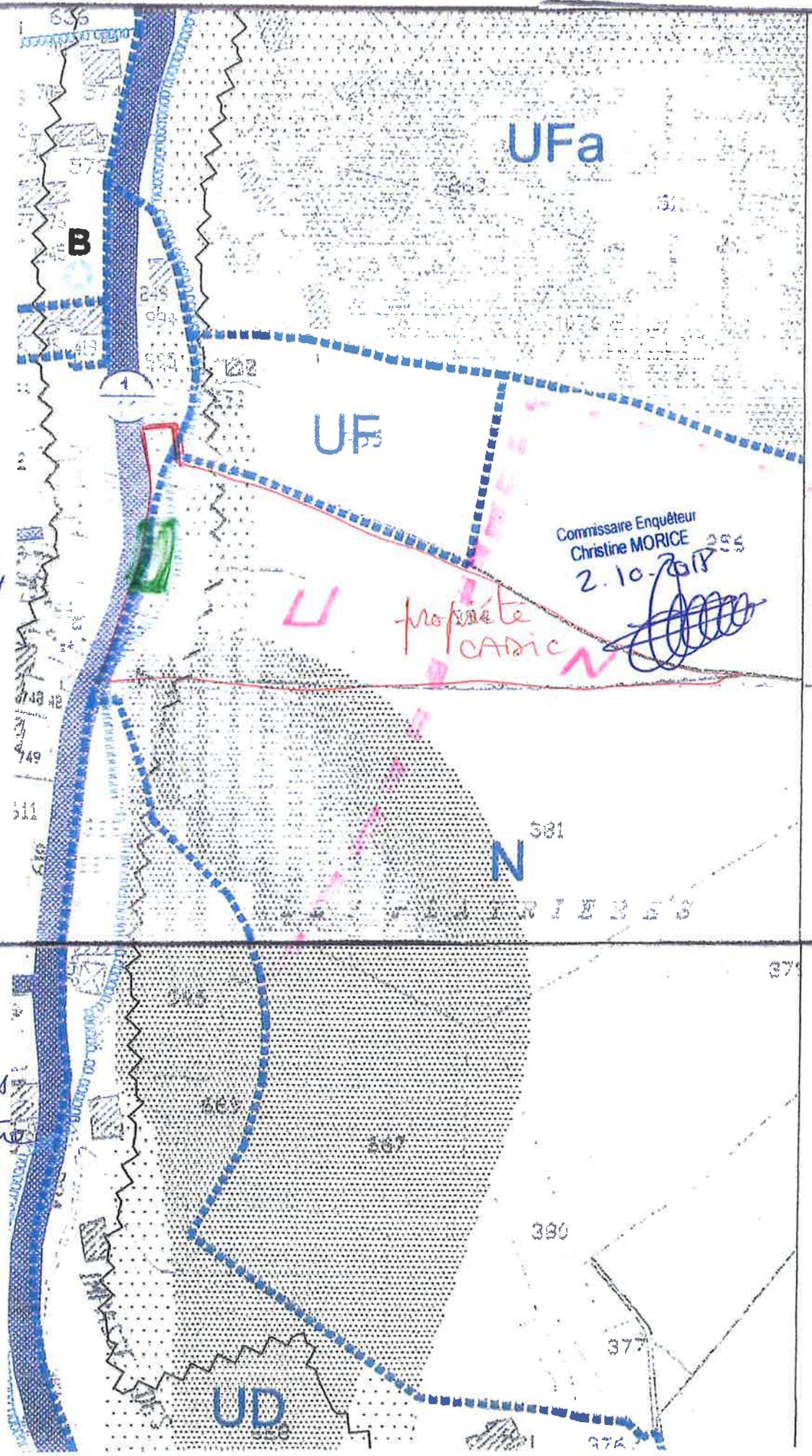


— accès
route RD554

— propriété
CADIC

Ligne tracée
par mes soins
pour soumettre
un futur
tracé N



feuille A0027

Département :
VAR

Commune :
SOLLIES-TOUCAS

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/10/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

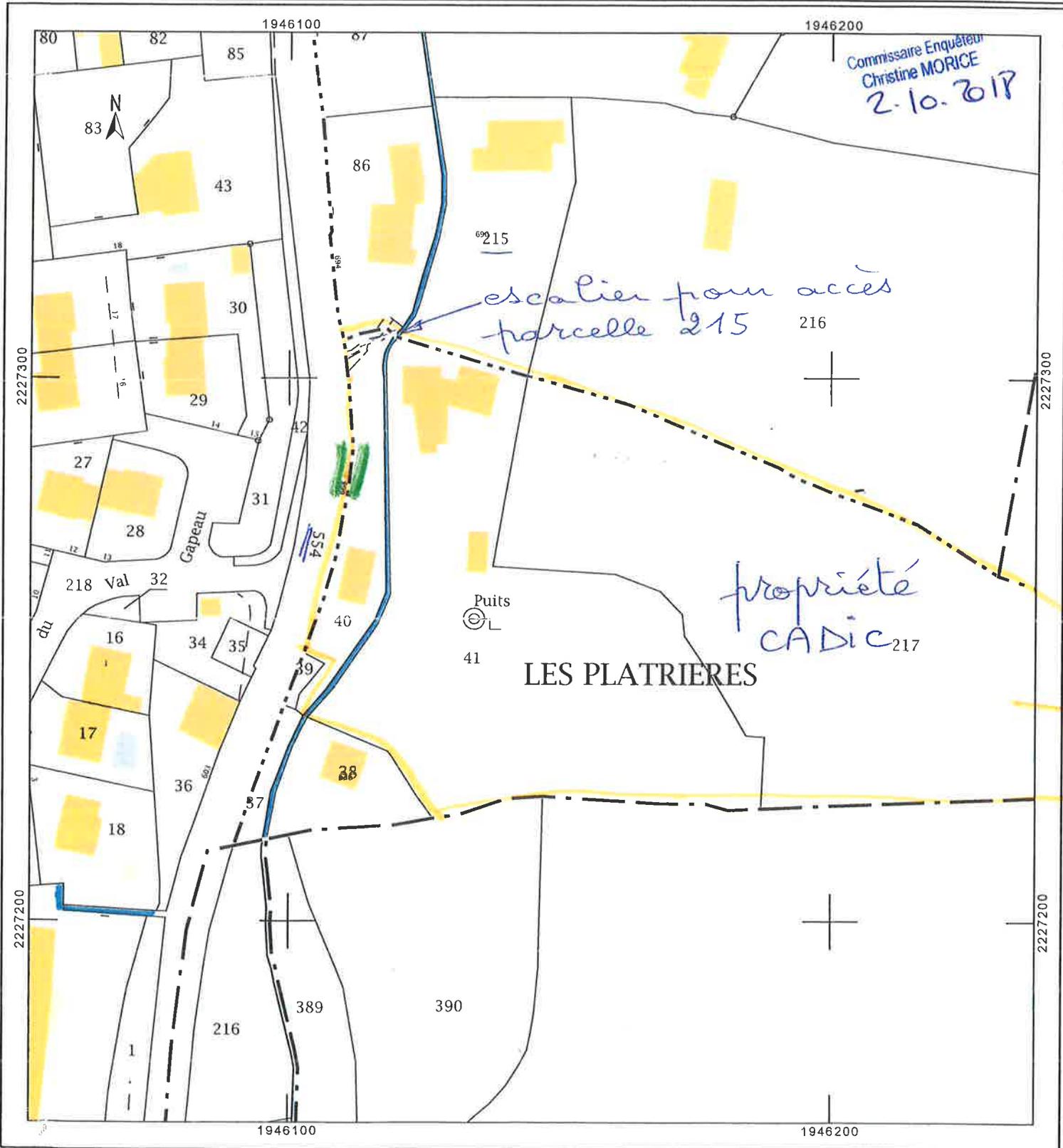
PJ3 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON II
171 Avenue de Vert Coteau BP 127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax 04 94 03 95 35
cdif.toulon-2@dgfip.finances.gouv.fr

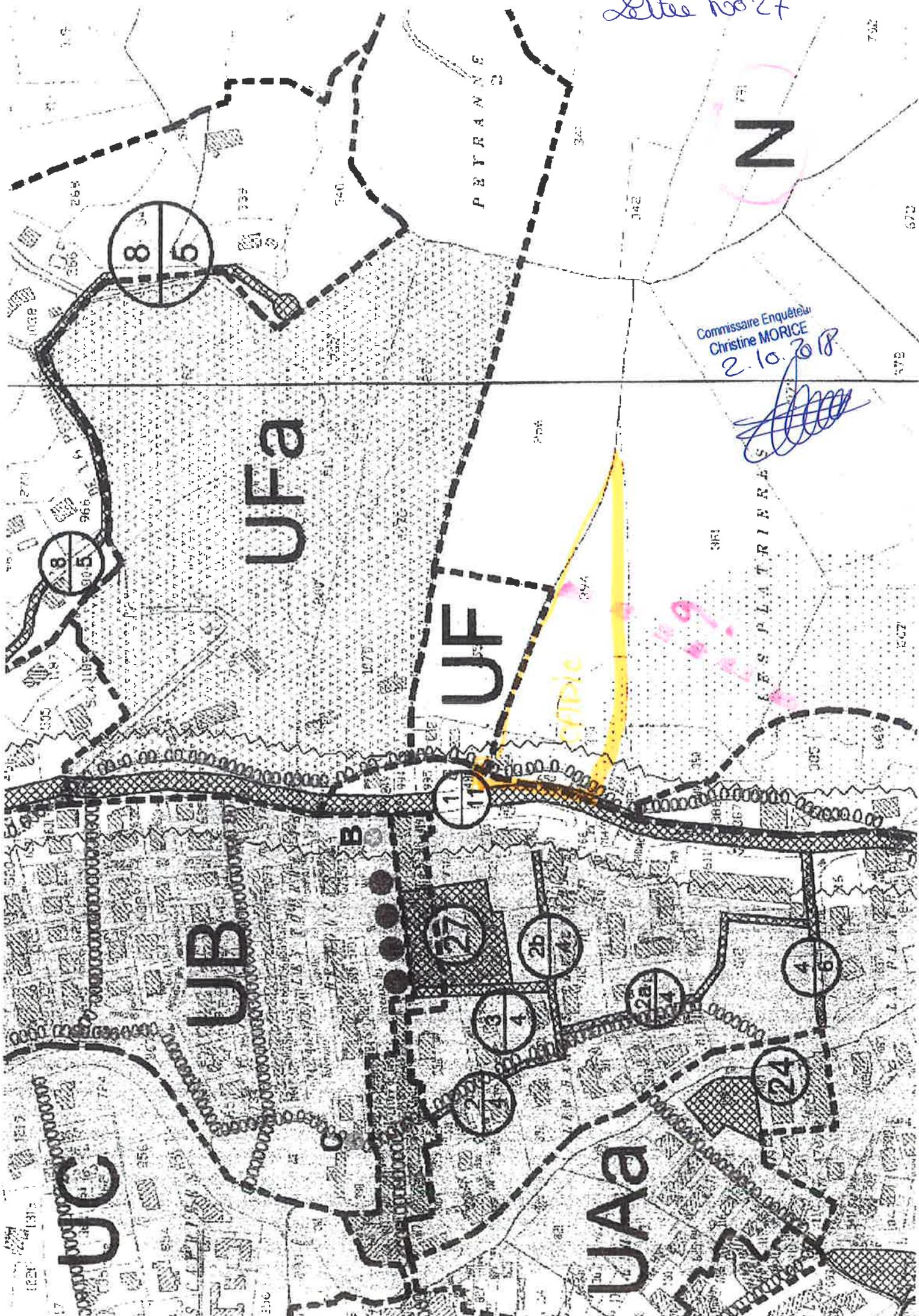
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*accès route, et
seul accès sur
cet extrait du
plan.*



Lette no 27



Lettre 10027

Le 5 décembre 2016,

M^{me} Hélène CADIC
4, impasse de la chapelle
Sainte Marguerite
83 130 LA GARDE

Monsieur le Préfet
Bd. 118^e Régiment d'Infanterie
83000 TOULON

courrier R.A.R.

Monsieur le Préfet

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE
2.10.2018


Je vous remercie de l'attention
portée à mon courrier.

Je vous prie de bien vouloir
prendre connaissance du dossier adressé
à Monsieur le Maire de Solliès-Toucas
et de l'interrogation soulevée suite
au classement de la propriété de
mes parents (décédés) en zone naturelle
dans le plan local d'urbanisme.

Je souhaiterais connaître,
si possible, l'avis éclairé de
l'autorité préfectorale et le cadre
de la conduite à tenir.

Dans cette attente, et avec
tous mes remerciements, je vous
prie de croire, Monsieur le Préfet,
à l'assurance de ma parfaite
considération.



M^{me} Héléne CADIC
4, impasse de la chapelle
sainte marquerite
83130 LA GARDE

courrier R.A.R.

lettre no 27
le 5 décembre 2016,

Monsieur AMAT, MAIRE
de SOLLIES-TOUCAS
MAIRIE, rue JEAN JALIERE
83210 SOLLIES-TOUCAS

Monsieur Le Maire,

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

2.10.2018

Je vous remercie de l'attention portée
à mon courrier.

de classement, en zone UB/N dans le
plan local d'urbanisme, de la propriété
de mes parents (décédés : Monsieur Georges
CADIC et Madame Marie CADIC)
m'interpelle.

Pourrait-il s'agir d'une erreur
de tracés ?

Réflexion faite - à partir de la constatation
suivante : toutes les parcelles
avoisinantes sont constructibles, et
d'ailleurs - des constructions, nombreuses,
et certaines très récentes y sont cadastrées

Lettre n° 27

sur les documents ci-joints dont je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance.

Après observation de cette aberration, et dans le cadre de la révision du P.L.U., envisageriez-vous un changement de zonage ?

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE
2.10.2018

De plus, l'estimation de la valeur de cette propriété m'interroge.

* Propriété sise à 300 mètres de l'hôtel de ville, superficie 9869 m², disposant d'un usage autorisé du canal d'arrosage, un puits, un hangar de 60 m² et de hauteur de 6 mètres, une construction récente de 10 m², une maison d'habitation ancienne et agrandie en 1982 : superficie 150 m², 2 terrasses : superficie 70 m², et accès à la route départementale 554.

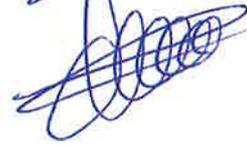
* Estimations : "Agence Immo Center", Solliès-Toul
330 - 360.000 €
: Etude Notariale, Solliès-Toul
M^{re} JANET 400.000 €

Y aurait-il un lien ou une autre erreur ?

Je vous remercie de votre réponse
et vous prie, Monsieur le Maire,
de croire à l'assurance de ma
parfaite considération.

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

2.10.2018



[Handwritten signature]

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE
6 octobre 2018

Jacquet
L 100 28
Demande n° 59



Projet rue Blasco Mentor et Parking

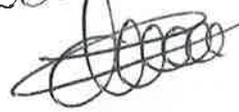
Demande n° 59

Lettre (L)	Demandeur	Objet de la demande
L 29 Remise le 6 octobre	M. VIELK Marius Parcelles AM 161	Souhaite le maintien de la zone constructible

M^{re} Vielh Marie
151, Route des Andalous
Salles Garças 83210.

C^{no} 39.
Remise le 6/10/2018

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE
6 Octobre 2018

 2 Feuilles

Toucas le 2/10/2018.

A, Madame la commissaire
enquêteuse, Marie de Salles Garças.

Madame,

Propriétaire de la parcelle AM 161, je
souhaiterais que la limite de la
zone urbanisable soit remise au
même endroit que dans le PLU actuel.
(Ex zone U.O.)

En vous remerciant, je vous prie d'agréer,
mes sincères salutations.



N° Lettre (L)	Demandeur	Objet de la demande
L 30 remise le 6 octobre	M.DRELON Yves Parcelle AS 69 LE PIED DE LEGUE	- Souhaite la suppression de la protection espaces verts protégés pour édifier une habitation.

Mme DRELON Yves
574 chemin du pied de liège
73210 Solliès-Toucas

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE
6 ju. 2018

Lettre no 30
à feuillet
Remise @ 61-60 1218
Mme la Commissaire
Enquêteur
d'avis de Solliès-Toucas

Objet: demande de suppression d'espace vert protégé

N° Parcelle: A369
Surface 6222 m²

Madame la Commissaire,

Je sollicite votre haute bienveillance afin de supprimer la zone d'espace vert protégé située au nord de ma parcelle le long du chemin du pied de liège sur une surface d'environ 2000 m²; je souhaiterais, en effet, construire une maison d'habitation pour un de mes enfants qui se trouve actuellement dans une situation précaire.

En espérant avoir une réponse favorable à ma requête, veuillez agréer, Madame la Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués,



N° Courriel(C)	Demandeur	Objet de la demande
C 33 1er octobre remis le 6 octobre	M. CEVRERO Maurice Parcelle 115 LES CHABERTS	Souhaite sortir de l'EBC <u>Informations complémentaires</u> : au moment de l'héritage la propriété avait une contenance de 21 000M ² sur laquelle a été créée une piste forestière. Suite à cette réalisation la propriété a été amputée d'environ 17 000 M ² ne correspondant pas à la surface de la voie .

Altée no 33

s.roa

De: enquete-publique-plu@mairie-sollies-toucas.fr
Envoyé: lundi 1 octobre 2018 08:37
À: ROA Stéphane; 'Audrey Piffard Communication'
Objet: TR: Indications suite à ma visite

J. Piffard
Commissaire Enquêteur
Christine MORICE
6.10.2018
[Signature]

-----Message d'origine-----

De : Maurice CEVRERO <maurice.cevrero@wanadoo.fr> Envoyé : samedi 29 septembre 2018 12:40 À : enquete-publique-plu@mairie-sollies-toucas.fr
Objet : Indications suite à ma visite

Madame morice
Monsieur le Maire
Chers amis de la municipalité de Sollies-Toucas

Je m'excuses de ne pas vous avoir écrit plus tôt .
j'avais un dossier sur les Chaberts que je n'arrive pas à retrouver entre Sollies et Paris .
Il s'agit de nombreux documents et courriers concernant la propriété au lieu dit " les Chaberts " .
J'ai conservé tous les papiers indiquant que nous avons hérité du lot 115 (j'espère de ne pas me tromper)
d'une superficie d'un peu plus 21000 m2 .
J'ai également les papiers de la vente par mon grand père Emile CASTEL des lots au lieu dit " la Mort de gautier " près de Touris
à la Marine Nationale n'incluant pas ce lot de 2100 m2

J'ai également un document qu'a signé ma mère CASTEL Joséphine (après so héritage) lui demandant l'autorisation , pour que la piste forestiere traverse notre propriété .
Cependant par une erreur due à des Travaux d'Arpentages commandités par la mairie de Sollies-Toucas au Cabinet ARAGON Travaux établissant la délimitation entre la forêt et les terres cultivables (Il y avait plus d'une centaine d'Oliviers dans les années 1950) Nous nous sommes retrouvés amputés d'une grosse partie de la propriété , Nous ne possédons plus que 3 ou 4000m2 au lieu de 2100 m2 VRAIMENT UNE ABERRATION INCOMPREHENSIBLE !
je vous ferait parvenir tous ces documents aussitôt que possible , car avec cette erreur nous nous retrouvons faisant partie de " La Zone Verte du Coudon " ce qui est une Aberration , compte tenu que notre parcelle est la seule située en dessous de la piste forestière menant à Sollies-Ville qui se retrouve appartenant à cette Zone Verte du Coudon (Elle a en réalité une autre dénomination comme Parc Naturel du Coudon) , alors que que nous en sommes vraiment très très éloigné .

JE DEMANDE A CE QUE CETTE PARCELLE SOIT DÉTACHÉE DE CE PARC NATUREL ET INTÈGRE LE HAMEAU , LA COMMUNE DE SOLLIES-TOUCAS DONT ELLE A FAIT PARTIE INITIALEMENT .

Merci de votre intervention
En vous souhaitant , a tous toutes mes sincères salutations

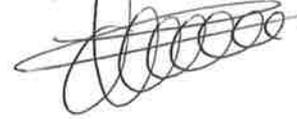
Maurice Cevrero
SYMPHONY LAND
Editions & Productions Musicales
74 quai de Jemmapes
75010 PARIS
33(0)1 42 02 02 85
33(0)6 12 52 40 83
maurice.cevrero@wanadoo.fr

N° Lettre (E)	Demandeur	Objet de la demande
L 34 Remise le 8 octobre	M. MARECHAL Sébastien Parcelle	Avis favorable sur la philosophie du PLU et notamment les trois orientations proposées. Cependant souhaite : <ul style="list-style-type: none">- Le maintien de l'emprise au sol à 10% pour limiter les hauteurs des constructions,- Que coefficient d'espaces verts en pleine terre soit porté à 70% pour permettre l'implantation d'une piscine et ses annexes(plages, terrasses, local technique....)

Lettre 10034

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

8. 10. 2018



J. Javelle

M. et Mme MARECHAL Sébastien
14 impasse des Gréoudelières 83210 SOLLIES TOUCAS
06 09 93 32 93
falzoimarechal@gmail.com

Madame la commissaire enquêtrice
Hôtel de Ville – Place Clément Balestra
83210 SOLLIES-TOUCAS

Solliès Toucas, le 06 octobre 2018

Madame la commissaire enquêtrice

Nous habitons 14 impasse des Gréoudelières 83210 SOLLIES TOUCAS.

Nous avons lu avec attention le projet de PLU arrêté soumis actuellement à l'enquête publique et nous avons pu apprécier la qualité de ce document.

La forte dynamique démographique et de ces dernière années et l'urbanisation qui en découle contraignent actuellement la population avec des infrastructures viaires et réseaux qui n'ont pas eu la même dynamique de développement et qui doivent faire l'objet de travaux.

Pour cela, ce nouveau PLU propose de protéger et valoriser le territoire communal.

Bien que nous partageons pleinement le projet de territoire et ses trois orientations proposées par ce PLU, nous souhaiterions porter à votre connaissance les éléments suivants :

- **Coefficient d'emprise au sol:** Nous sommes situés en zone proposée en UCc. Cette zone prévoit un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) de 5% de l'unité foncière. Nous sommes passé en moins de 5 ans d'un Coefficient d'Occupation des Sol (COS) de 0,1 (sans CES) à un CES de 10% puis maintenant de 5%. **Nous souhaiterions que ce CES soit laissé à 10%**, coefficient déjà très restrictif. La restriction de ce coefficient pourrait avoir pour conséquence que les futures maisons s'érige avec plusieurs niveaux bien que la hauteur en soit limitée ce qui dénaturerait le paysage actuel.
- **Coefficient d'espaces verts de pleine terre :** Dans la zone UCc, ce coefficient est porté à 85% de l'unité foncière. Nous projetons de réaliser une piscine et ses dépendances (Plages, terrasse, bâtiment technique). Si ce coefficient était laissé à cette valeur, nous ne pourrions pas réaliser ce projet. **Nous souhaiterions que ce coefficient soit abaissé à 70%**, coefficient déjà très restrictif.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame MARECHAL Sébastien.